



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation fiscale liée aux revenus d'influenceurs sur Tiktok

Question écrite n° 13680

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la fiscalité applicable sur les plateformes de réseaux sociaux et plus particulièrement *Tiktok*. En effet, un phénomène particulièrement inquiétant de matchs en direct sur cette plateforme génère des revenus importants à la fois pour la plateforme et pour les influenceurs qui pratiquent ces matchs. Les utilisateurs peuvent acheter des « cadeaux » sur la plateforme qui sont par la suite distribués aux influenceurs lors de ces événements. Bien sûr, la plateforme récupère un pourcentage non négligeable de ces revenus. Ce phénomène appelle deux questions fiscales, l'une concernant la déclaration de ces revenus par les influenceurs et l'autre concernant les revenus pour l'entreprise *Tiktok*. En effet, M. le député est particulièrement inquiet d'un risque de fraude fiscale d'envergure de la part de personnes qui considèrent ces gains comme des dons, ce qui n'est évidemment pas le cas. Déjà sollicité par courrier postal et face à l'insuffisance de la réponse du ministre, il réitère ses demandes, à savoir de publier un référentiel permettant de déclarer correctement les gains issus de cette pratique et de procéder à l'ensemble des contrôles permettant de s'assurer que les influenceurs et la plateforme ne fraudent pas l'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Delaporte](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13680

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 février 2024

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11061

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)